



PRÉSENTATION DSP



Agenda

1

L'Agence eSanté

2

La plateforme de Services

3

Le Dossier de Soins Partagé - DSP

4

Questions - Réponses

Avez-vous déjà entendu parler de l'Agence eSanté ?





Agence eSanté

L'Agence eSanté est un Groupement d'Intérêt Économique, crée par la loi du 17 décembre 2010 et opérationnel depuis l'été 2012. Actuellement 18 personnes

Objectifs (art. 60ter and 60quater Code de la Sécurité Sociale)

- Faciliter une communication fluide et continue entre les professionnels de santé
=> **Continuité des soins**
- Améliorer la transmission des informations de santé autour du patient et du médecin référent
=> **Coordination des soins**

L'Agence eSanté GIE est gouvernée par un **Conseil de Gérance** dont les membres sont des **représentants des institutions et des professionnels de la Santé du Grand-Duché.**



Avez-vous déjà entendu parler de la Plateforme de Services eSantéLux ?



La Plateforme de Services

=> Continuité des soins
=> Coordination des soins

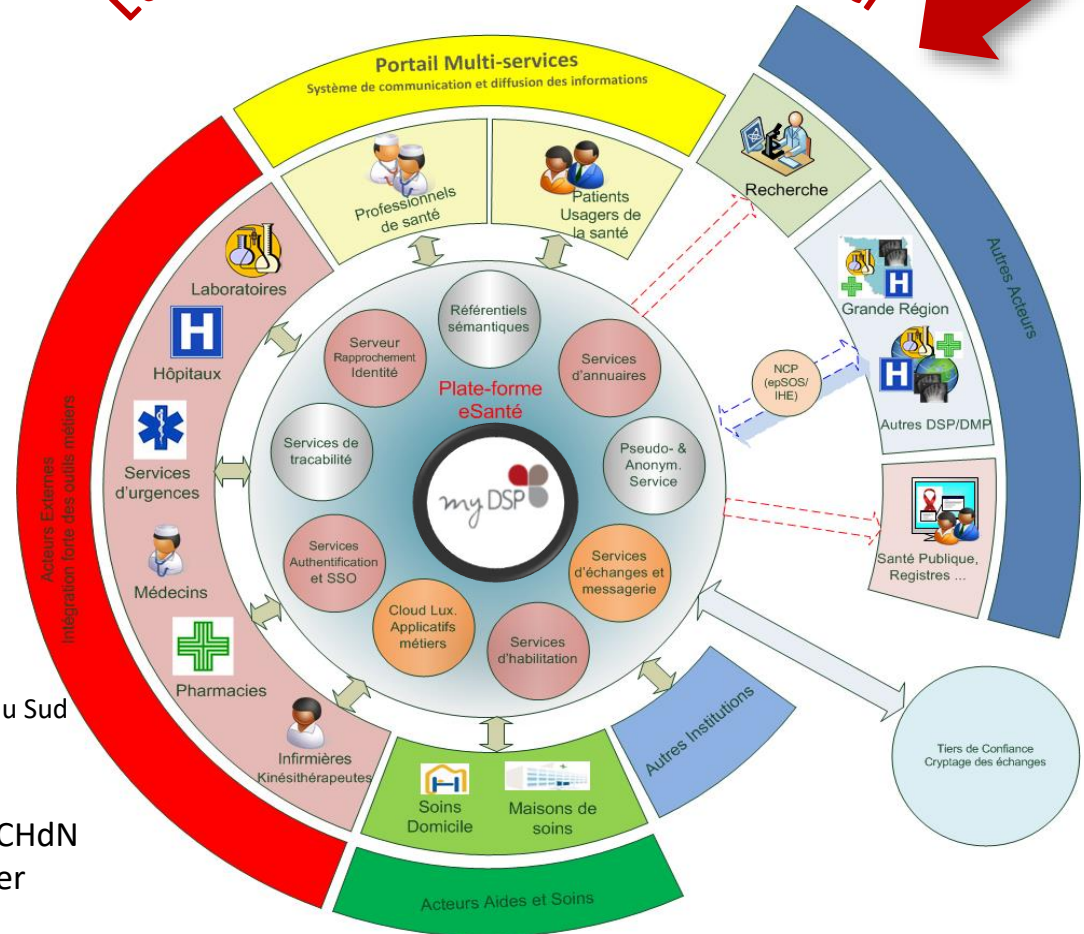
Les services Plateforme opérationnels

- ✓ Portail multi-service;
- ✓ Les annuaires : Patients et Professionnels de Santé
- ✓ Les services de traçabilité, authentification, habilitations ;
- ✓ messagerie sécurisée, espaces collaboratifs;
- ✓ DSP;
- ✓ Service Médecin Référent;
- ✓ IdeoMed
- ✓ IdeoRCP

Connecteurs

- ✓ 6 Editeurs libéraux médecine de ville...
- ✓ 4 laboratoires :
 - ✓ Ketterthill - Labos réunis – BioNextLab et Forges du Sud
- ✓ Soins : SHD et Croix Rouge
- ✓ Hôpitaux
 - ✓ 3 en-cours déploiement : FHRS – CHL et CHdN
 - ✓ À venir : CHEM – CFB – INCCI - Rehacenter

L'ensemble des services est opérationnel



Avez-vous déjà entendu parler du DSP?





Que signifie **DSP** ?

DSP = Dossier de Soins Partagé



Plus précisément, C'est quoi le DSP ?



Il s'agit d'un dossier de santé électronique,
personnel et sécurisé



Pour qui le DSP est-il mis en place ?

Pour les Patients et les Professionnels de Santé

Mise en place du DSP : Art 60quater du CSS

Quelle est la mission première du DSP ?

Favoriser la continuité, la coordination et la sécurité
de vos soins et
une meilleure utilisation de vos données de santé



Et à quoi sert-il ?



Le DSP est un dossier électronique qui regroupe vos données de santé auxquelles vous-même et les professionnels de santé qui vous prennent en charge ont accès



C'est comme un coffre-fort
sécurisé que vous gérez
personnellement et qui contient
vos informations de santé

Bref, le DSP :

- centralise vos informations essentielles de santé
- vous donne à tout moment une bonne vue d'ensemble sur l'historique de votre santé
- permet aux professionnels de santé de personnaliser vos traitements à votre histoire médicale et d'optimiser votre suivi et la coordination de vos soins



Le déploiement des utilisateurs du DSP

Professionnels de Santé (PS)

- ❖ PS Libéraux : Médecins, Dentistes , Infirmières , Kinésithérapeutes
- ❖ Etablissements : Hôpitaux, Laboratoires , Structures de Soins etc

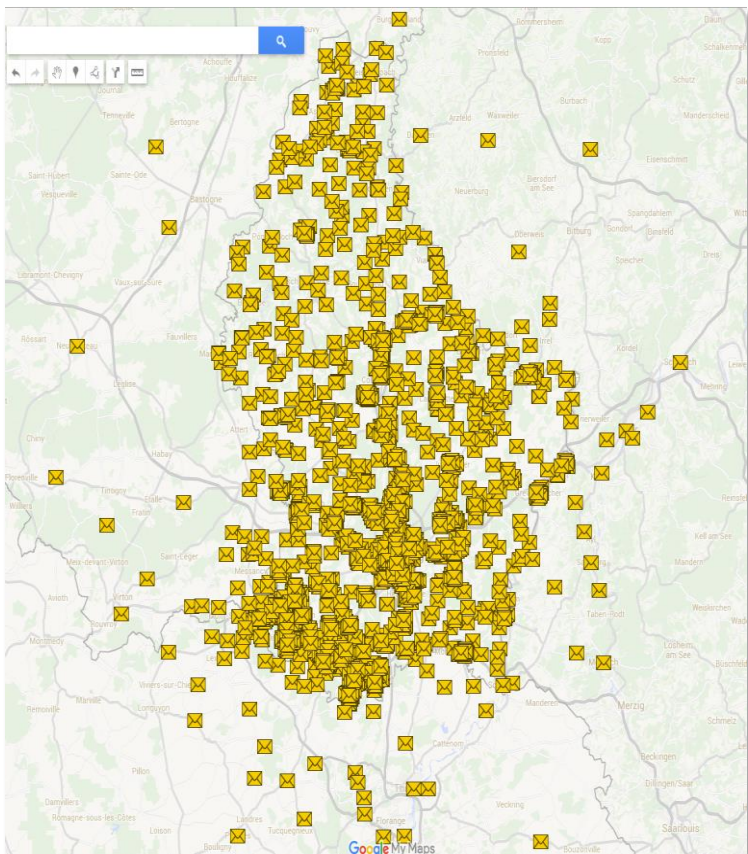
- ⇒ **Juin 2013 : Appel aux premières phases de test** sur la plateforme et DSP
- ⇒ **Mai 2014 : Premiers services en production** pour les **médecins**
 - messagerie sécurisée et espaces collaboratifs
- ⇒ **Juin 2015 : Service DSP**

Patients

- ❖ Lancement du DSP pilote suite validation CNPD et annonce de presse des Ministres de la santé et de la sécurité sociale
 - Evaluation de ce dispositif innovateur au Luxembourg
 - Base pour l'écriture du RGD d'application de la loi

- ⇒ **Juin 2015 : Patients participant au programme « Médecin Référent »** (Opt Out)
- ⇒ **Septembre 2015 : Programme « Patient volontaire »** (Opt In)

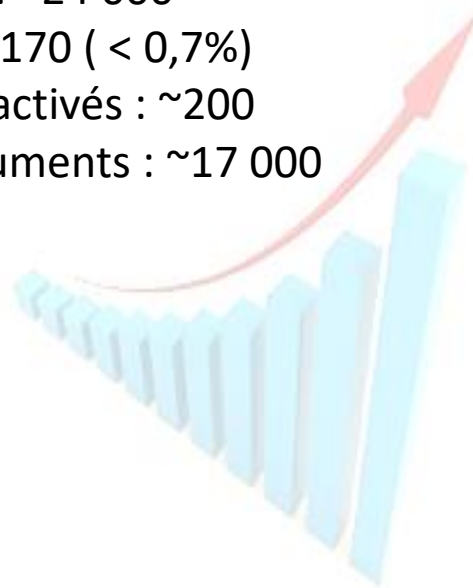
Le Dossier de Soins Partagé : quelques chiffres



2015: 3 % de la population
Cible : 80 % fin 2017 (base Opt out) .

Quelques chiffres clés

- DSP Ouverts : ~24 000
- DSP fermés : 170 (< 0,7%)
- Nombres PS activés : ~200
- Nombre documents : ~17 000



Le Dossier de Soins Partagé : quelques chiffres

Type du document	oct-15	janv-16	avr-16	juil-16	oct-16	janv-17	mars-17
Allergies intolérances reconnues	3	3	3	3	3	3	3
Antécédents familiaux	2	2	2	2	2	2	2
Antécédents médicaux et chirurgicaux	5	5	5	5	20	31	32
Bilan d'autonomie	1	1	1	1	1	1	1
Bilan fonctionnel	1	1	1	1	1	1	1
CR d'actes diagnostiques	1	1	3	56	720	1223	1366
CR d'actes thérapeutiques	1	1	1	1	6	7	7
CR d'actes à visée préventive	1	1	1081	1081	1081	1082	1082
CR d'administration	1	1	1	1	1	2	2
CR de séjours hospitaliers et lettres de sorties	1	1	1	4	30	106	120
Carnet soins palliatifs	1	1	1	1	1	1	1
Certificats médicaux	2	2	2	2	419	1254	1710
Education	3	3	3	3	3	3	3
Expression du titulaire	58	117	136	165	177	214	220
Facteurs de risques individuels	2	2	2	2	2	2	2
Images radiologiques ou autres imageries médicales	2	2	2	104	347	562	646
Prothèses et appareillages	7	7	7	7	7	7	7
Rapports médicaux	3	6	6	8	26	50	52
Résultats d'examens biologiques	0	0	0	0	74	388	541
Résumé de Passage aux Urgences	3	3	3	4	9	28	33
Résumé des soins / Fiche de liaison de soins	0	0	0	6	8	16	17
Résumés patients	16	23	25	2405	4525	6708	8184
Schéma thérapeutique	0	0	0	0	1	1	1
Suivi de soins et actes pluridisciplinaires	1	1	1	1	2	2	2
Traitements médicamenteux	1	2	6	18	23	28	28
Traitements médicaux prescrits	1	1	1	3	4	5	5
Traitements préventifs prescrits ou administrés	1	1	2	2	2	2	2
Total des documents	118	188	1296	3886	7495	11729	14070



Le Dossier de Soins Partagé : Démo





Vos questions





Plus d'informations sur le DSP ?

→ **Contactez notre helpdesk**

par email: helpdesk@esante.lu

par téléphone: (+352) 27 12 50 18 33

→ **ou dirigez-vous à notre guichet de la CNS**

AGENCE eSanté LUXEMBOURG Agence nationale des Informations Partagées dans le domaine de la santé

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Formulaire Patient

DEMANDE VOLONTAIRE D'OUVERTURE D'UN DSP PILOTE

Le Dossier de Soins Partagé (DSP)¹ est le dossier patient électronique hébergé sur la Plateforme eSanté² qui regroupe vos données de santé utiles et pertinentes pour favoriser et faciliter la coordination de vos soins en permettant le partage de vos informations de santé, avec les différents professionnels de santé exerçant au Luxembourg vous prenant en charge, sous votre contrôle.

Ce formulaire s'adresse aux patients majeurs qui n'ont pas déclaré de médecin référent et qui desireraient bénéficier du service DSP dans sa phase pilote mise à disposition par l'Agence eSanté. La démarche d'ouverture de DSP pilote par ces patients est une démarche volontaire et non-obligatoire.

Par ce formulaire vous demandez à l'Agence eSanté d'ouvrir votre DSP dans sa phase pilote. Vous attentez dans ce cadre avoir obtenu préalablement toute information relative à l'utilisation du DSP pilotes³ et de vos données de santé qui y seront hébergées, les conditions pour y accéder et les conditions d'exercice de vos droits.

L'Agence eSanté, après enregistrement de votre demande, génère la lettre d'activation contenant toutes les informations qui vous permettront d'activer et accéder à votre DSP. Cette lettre vous sera adressée personnellement par voie postale au maximum dans les 7 jours suivant votre demande.

Sans action de votre part dans les 4 semaines suivant la date figurant dans ce courrier, votre DSP devient accessible à tout professionnel ou structure de santé vous prenant en charge et à qui vous aurez donné l'accès, sauf opposition de votre part à formuler à chaque visite.

Vous pouvez à tout moment fermer votre DSP directement en ligne, ou par courrier en vous reportant au formulaire de fermeture présent sur www.esante.lu

Pour toute information complémentaire ou aide vous pouvez contacter notre Helpdesk (modalités voir entête courrier).

Je soussigné(e), Nom : Prénom :
demande à entrer dans le dispositif du DSP dans sa phase pilote et reconnais être informé et avoir compris les conditions d'utilisation du DSP et d'exercice de mes droits. Je consens dans ce cadre à transmettre les présentes données personnelles aux fins d'ouverture de mon DSP de manière sécurisée par les agents de l'Agence eSanté soumis au secret professionnel.

Identifiant national (Matrioule) – sur 13 chiffres (Obligatoire) :

Coordonnées (Obligatoire) : OU Tél :

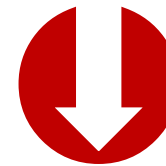
E-mail : a Luxembourg

Le / / Signature du demandeur précédée de la mention manuscrite « Je demande l'ouverture de mon DSP Pilote »

Cadre réservé à l'Agence eSanté	Verification de l'identité : - Présentation Pièce d'identité <input type="checkbox"/>	Nom et Signature de l'Agent eSanté :
	- Présentation carte Sécurité Sociale <input type="checkbox"/>	

¹ Article 60 quater du Code de la Sécurité Sociale
² Les données sont traitées par l'Agence eSanté, responsable du traitement, en conformité avec la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des données à caractère personnel. Vous pouvez exercer vos droits en ligne ou en contactant l'Agence eSanté à l'adresse privacy@esante.lu.
³ « Dossier DSP Patient » et les visuels des sections « Information » Formation » ou de la documentation présentée lors de l'entretien individuel.

AGENCE eSANTÉ G.L.E.
Adresse courrier : B.P. 2511 L-1025 LUXEMBOURG
Adresse bureaux : 125 route d'Esch L-1471 LUXEMBOURG
RCI Luxembourg No. C-89-08690001 - Ville Louange - Allée Morsani L-2120 LUXEMBOURG



Vous souhaitez participer au déploiement « Patient Volontaire » ?

Demandez ICI le formulaire d'ouverture DSP Pilote

